

Outils

« Accompagnement »

Fiche
outil



Qu'est ce qu'un POPAC?

Le **Programme Opérationnel de Prévention et d'Accompagnement des Copropriétés (POPAC)** est un dispositif d'accompagnement et de prévention des premières fragilités des copropriétés (*voir fiche expérience Moselle/ADIL 57*) et/ou des périodes « post-travaux » des copropriétés fragiles ou en difficultés (*voir fiche expérience EmS*).

Financement ANAH	Suivi-animation : 50% maximum d'un plafond de 100 000 €/an sur 3 ans
	Aides aux expertises complémentaires
Aides complémentaires	A ces aides à l'ingénierie peuvent s'ajouter une aide à la gestion visant à financer le surcoût de gestion des copropriétés fragiles ou en difficulté (ex. frais de procédures de recouvrement des impayés, honoraires du syndic) en Opah CD, Plan de Sauvegarde, Administration Provisoire ou POPAC.
Pour qui ?	Cette aide est versée au syndicat des copropriétaires à hauteur de 5000 €/an + 150€/lot/an (pour les copropriétés de plus de 30 lots d'habitation principale)